

MA PROFESSION, MA PROTECTION SOCIALE

SALAIRES - CLAUSE DE SAUVEGARDE

La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière a adressé le 16 septembre dernier une lettre au Président du Conseil Supérieur du Notariat (lettre consultable sur notre site internet) en vue de la réunion de la Commission mixte paritaire devant traiter de la clause de sauvegarde.

Nous lui demandons d'ouvrir une véritable négociation sur la valeur du point de salaire eu égard à plusieurs facteurs.

- ✓ Bonne santé du Notariat : plus de 12 % d'augmentation du chiffre d'affaire.
- ✓ Travail considérable fourni par vous au quotidien assorti d'une grande pénibilité.
- ✓ Fin de son mandat au mois d'octobre constituant une occasion remarquable de conclure sa présidence par **un geste fort en faveur des salariés**.

QUE NENNI !

La délégation patronale n'a proposé que 0,30 %, qui après diverses négociations et suspensions de séance à fini par une proposition de 0,40 %.

Nous l'avons acceptée, mais du bout des lèvres, car cela ne correspond pas à notre demande et nous n'avons pas voulu non plus vous pénaliser.

Le véritable intérêt de l'accord résulte non de la faible augmentation de la valeur du point obtenue mais de l'engagement formellement pris par le CSN, de conduire, en février 2017, des **négociations salariales sincères**.

TIENDRAT-IL SON ENGAGEMENT ?

Il y a déjà été fait allusion : au mois d'octobre prochain la présidence du CSN change. Un nouveau président va être élu, se considerat-t'il engagé par la cette promesse ?

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération
des Employés et Cadres Force Ouvrière

www.fgcen-fo.com



Fgcen-Fo



@FGCENFO

Du 28 novembre au 12 décembre 2016
ELECTIONS DANS LES TPE :
VOTER FO c'est voter
FGCEN-FO

CONSULTEZ LE SITE
WWW.INFO-TPE.FR